



GRILLE DE SALAIRE DES CABINETS DENTAIRES

SMIC au 1^{er} janvier 2014 = 9,43 € brut / heure

<u>I - PERSONNEL D'ENTRETIEN</u>	9,53 €
<u>2 - PERSONNEL ADMINISTRATIF</u>	
2.1. Réceptionniste ou hôtesse d'accueil	9,53 €
2.2. Secrétariat	10,55 €
<u>3 – PERSONNEL TECHNIQUE</u>	
3.1. Aide dentaire	9,66 €
3.2. Assistante dentaire qualifiée	10,65 €
3.3. Prothésiste dentaire de laboratoire	
3.3.1. Niveau 1	9,96 €
3.3.2. Niveau 2	12,56 €
3.3.3. Niveau 3	15,52 €
3.3.4. Niveau 4	16,88 €

4 – PERSONNEL EN FORMATION

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

4.1. Secrétaire ST -

4.1.1. : moins de 26 ans 90 % SMIC

4.1.2. : plus de 26 ans 100 % SMIC

4.2. Aide dentaire -

4.2.1. : moins de 26 ans 90 % SMIC

4.2.2. : plus de 26 ans 100 % SMIC

4.3. Assistante dentaire -

4.3.1. : moins de 26 ans 90 % SMIC

4.3.2. : plus de 26 ans 100 % SMIC

4.4. Brevet Professionnel de Prothésiste dentaire :

4.4.1. : moins de 26 ans 90 % SMIC

4.4.1. : plus de 26 ans 85 % de 12,56

4.5. Brevet de technique de métier de Prothésiste dentaire :

4.5.1. : moins de 26 ans 90 % SMIC

4.5.2. : plus de 26 ans 85 % 15,52

PRIME DE SECRÉTARIAT

10% du salaire mensuel minimal de base de l'assistante dentaire qualifiée (proratisée pour les temps partiels)

162,00 €